

Initiative populaire fédérale

«Imposer les énergies non renouvelables à la place du travail»

Expiration du délai

La Chancellerie fédérale fait savoir que l'initiative populaire fédérale «Imposer les énergies non renouvelables à la place du travail», publiée dans la Feuille fédérale du 24 janvier 2006 (FF 2006 837), ce qui a marqué le début de la récolte des signatures, n'avait toujours pas été déposée à la Chancellerie fédérale en date du 24 juillet 2007, accompagnée du nombre de signatures requis par la constitution. En vertu des art. 139, al. 1, de la Constitution (RS 101), art. 69, al. 4, et 71, al. 1, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (RS 161.1), le délai imparti pour la récolte des signatures a donc expiré sans avoir été utilisé.

25 juillet 2007

Chancellerie fédérale

Initiative populaire fédérale «Imposer les énergies non renouvelables à la place du travail». Expiration du délai

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.08.2007
Date	
Data	
Seite	5690-5690
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 830

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.